



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cadmium et santé publique

Question écrite n° 3782

Texte de la question

M. Benoît Biteau alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le lien entre cadmium et santé publique. Le 26 janvier, l'émission « Zone interdite » a révélé la présence inquiétante de cadmium dans de nombreux produits alimentaires de consommation courante, notamment les pains, les céréales, les pâtes, ainsi que dans des produits d'origine végétale comme les fruits et légumes. Ce métal lourd, dont l'origine remonte à la pollution industrielle des sols depuis la fin du XIXe siècle, pénètre dans l'alimentation principalement par les sols contaminés et par les amendements agricoles phosphatés, utilisés pour tenter d'améliorer les rendements agricoles. Il est important de souligner que la France importe une grande partie de son phosphate en provenance du Maroc, où la teneur en cadmium est plus élevée qu'ailleurs, ce qui augmente la contamination des sols et, par conséquent, des produits alimentaires. Le taux maximum admissible de cadmium dans les engrais phosphatés ayant d'ailleurs été remonté, non pas en référence à la protection de la santé humaine et de la biodiversité, mais bien pour permettre la libération des importations de phosphates marocains. Cette situation est d'autant plus préoccupante que près de 47 % des adultes et près de 20 % des enfants en France présentent des niveaux de cadmium supérieurs aux seuils recommandés par les autorités sanitaires. Ce métal, classé cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction, est responsable de graves atteintes à la santé, notamment des risques accrus de cancers, des troubles rénaux et des fragilités osseuses. De plus, une surexposition au cadmium pourrait exacerber les cas de cancer du pancréas, comme l'indique santé publique France. Les efforts pour réduire cette contamination semblent insuffisants, alors que plusieurs pays européens, tels que la Finlande et la Slovaquie, ont déjà pris des mesures pour réduire la concentration de cadmium dans les engrais. Pourtant, la France tarde à suivre cet exemple, malgré l'impact grave que cette pollution a sur la santé publique. M. le député souhaite savoir si le Gouvernement prendra enfin des mesures concrètes pour réduire la contamination par le cadmium, en révisant immédiatement la réglementation sur les engrais, en particulier ceux contenant du phosphate et en renforçant drastiquement les contrôles sur les produits alimentaires, en particulier les importations, qui présentent des risques élevés. Il apparaît comme essentiel de baisser de manière significative le taux de cadmium autorisé dans le phosphate, passant de 60 à 20 grammes par tonne, comme recommandé par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Il demande également à ce que des actions soient engagées pour sensibiliser la population aux dangers du cadmium et pour promouvoir des pratiques alimentaires protectrices, comme la consommation de produits biologiques et d'aliments riches en fer qui peuvent réduire le stockage du cadmium dans l'organisme.

Données clés

Auteur : [M. Benoît Biteau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3782

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 437